

DÉCISION D'EXÉCUTION DE LA COMMISSION

du 25 novembre 2013

modifiant la décision 2009/861/CE relative à des mesures transitoires en application du règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la transformation de lait cru non conforme dans certains établissements de transformation du lait en Bulgarie

[notifiée sous le numéro C(2013) 8031]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2013/686/UE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale⁽¹⁾, et notamment son article 9, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Le règlement (CE) n° 853/2004 établit des règles spécifiques en matière d'hygiène des denrées alimentaires d'origine animale à l'intention des exploitants du secteur alimentaire. Ces règles comportent notamment des exigences d'hygiène pour le lait cru et les produits laitiers.
- (2) La décision 2009/861/CE de la Commission⁽²⁾ prévoit, à l'intention des établissements de transformation du lait en Bulgarie qui y sont visés, certaines dérogations aux exigences établies à l'annexe III, section IX, chapitre I, parties II et III, du règlement (CE) n° 853/2004. Cette décision s'applique jusqu'au 31 décembre 2013.
- (3) En conséquence, les établissements de transformation du lait répertoriés à l'annexe I de la décision 2009/861/CE peuvent, par dérogation aux dispositions applicables du règlement (CE) n° 853/2004, transformer du lait conforme et du lait non conforme, pour autant que cette transformation soit effectuée sur des chaînes de production séparées. En outre, les établissements répertoriés à l'annexe II de ladite décision peuvent transformer du lait non conforme sans disposer de chaînes de production séparées.
- (4) Le 12 août 2013, la Bulgarie a envoyé à la Commission une liste révisée et actualisée de ces établissements de transformation du lait.
- (5) Dans cette liste, les établissements énumérés aux n° 1 (BG 0412010 «Bi Si Si Handel» OOD), n° 4 (BG

2012020 «Yotovi» OOD) et n° 5 (BG 2512020 «Mizia-Milk» OOD) du tableau figurant à l'annexe I de la décision 2009/861/CE ont été supprimés, dans la mesure où ils sont à présent autorisés à ne transformer que du lait conforme à être mis sur le marché de l'Union.

- (6) En outre, quatre établissements figurant actuellement à l'annexe II de la décision 2009/861/CE ont été retirés de la liste car, n'utilisant que du lait conforme, ils sont autorisés à introduire des produits laitiers sur le marché de l'Union. Ces établissements étaient énumérés dans le tableau de l'annexe II de la décision 2009/861/CE aux n° 8 (1312023 «Inter-D» OOD), n° 71 (BG 2512001 «Mladost -2002» OOD), n° 91 (BG 2012019 «Hemus-Milk komers» OOD) et n° 95 (2712005 «Nadezhda» OOD).
- (7) De plus, la Bulgarie a informé la Commission que, depuis que la décision 2009/861/CE a pris effet, la proportion de lait cru conforme aux exigences du règlement (CE) n° 853/2004 fourni aux établissements de transformation du lait dans cet État membre a considérablement augmenté. Le pays a également établi un plan d'action destiné à couvrir l'ensemble de la chaîne de production de lait sur son territoire afin de garantir le respect de la réglementation de l'Union.
- (8) Toutefois, selon les rapports présentés par la Bulgarie en application de l'article 5 de la décision 2009/861/CE et les informations fournies par cet État membre à la Commission le 1^{er} août 2013, le secteur laitier en Bulgarie n'est toujours pas entièrement conforme aux exigences établies dans le règlement (CE) n° 853/2004.
- (9) Vu les efforts fournis par la Bulgarie pour mettre son secteur laitier en conformité avec les règles de l'Union et la diminution constante depuis 2009 du nombre des exploitations produisant du lait non conforme, il convient de prolonger la durée d'application des mesures prévues dans la décision 2009/861/CE jusqu'au 31 décembre 2015.
- (10) La Bulgarie fournit des mises à jour régulières à la Commission sur les progrès qu'elle a réalisés pour démontrer que l'objectif de conformité avec les critères de l'Union peut être atteint avant la fin de la période d'application de la décision 2009/861/CE, prolongée par la présente décision.

⁽¹⁾ JO L 139 du 30.4.2004, p. 55.

⁽²⁾ JO L 314 du 1.12.2009, p. 83.

- (11) Il y a donc lieu de modifier la décision 2009/861/CE en conséquence.
- (12) Les mesures prévues à la présente décision sont conformes à l'avis du comité permanent de la chaîne alimentaire et de la santé animale,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

La décision 2009/861/CE est modifiée comme suit:

- 1) À l'article 2, la date du «31 décembre 2013» est remplacée par celle du «31 décembre 2015».
- 2) À l'article 3, la date du «31 décembre 2013» est remplacée par celle du «31 décembre 2015».
- 3) L'article 4 bis suivant est inséré:

«Article 4 bis

1. La Bulgarie prend les mesures nécessaires pour garantir que le nombre des exploitations produisant du lait non conforme est réduit comme suit:

- a) avant le 30 novembre 2014, d'au moins 30 % par rapport au nombre d'exploitations de ce type enregistré au 1^{er} septembre 2013;
- b) avant le 31 mai 2015, d'au moins 60 % par rapport au nombre d'exploitations de ce type enregistré au 1^{er} septembre 2013.

2. Si la Bulgarie n'atteint pas les objectifs de réduction du nombre des exploitations visées au paragraphe 1, la Commission adopte les mesures appropriées.»

- 4) L'article 5 est remplacé par le texte suivant:

«Article 5

1. La Bulgarie présente à la Commission des rapports sur les mesures prises conformément à l'article 4 bis, paragraphe 1, et les progrès accomplis dans la mise en conformité avec le règlement (CE) n° 853/2004:

- a) des exploitations produisant du lait non conforme;
- b) du système de collecte et de transport du lait non conforme.

Les rapports pour 2014 seront remis à la Commission le 30 juin 2014 et le 31 décembre 2014, au plus tard, et les rapports pour 2015 le 31 mai 2015 et le 31 octobre 2015, au plus tard.

Les rapports seront présentés sur la base du formulaire figurant à l'annexe III.

2. La Commission surveille de près l'état d'avancement de la mise en conformité du lait cru transformé par les établissements répertoriés aux annexes I et II avec les exigences établies dans le règlement (CE) n° 853/2004.»

- 5) À l'article 6, la date du «31 décembre 2013» est remplacée par celle du «31 décembre 2015».

- 6) Les annexes I et II sont remplacées par le texte figurant à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 25 novembre 2013.

Par la Commission

Tonio BORG

Membre de la Commission

ANNEXE

«ANNEXE I

Liste des établissements de transformation du lait autorisés à transformer du lait conforme et du lait non conforme, tels que visés à l'article 2

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Ville/rue ou village/région
1	BG 0612027	"Mlechen ray - 2" EOOD	gr. Vratsa kv. "Bistrets"
2	BG 0612043	ET "Zorov- 91 - Dimitar Zorov"	gr. Vratsa Mestnost "Parshevitsa"
3	BG 2112001	"Rodopeya - Belev" EOOD	Ul. "Trakya" 20 Smolyan
4	BG 1212001	"S i S - 7" EOOD	gr. Montana "Vrachansko shose" 1
5	BG 2812003	"Balgarski yogurt" OOD	s. Veselinovo, obl. Yambolska

ANNEXE II

Liste des établissements de transformation du lait autorisés à transformer du lait non conforme, tels que visés à l'article 3

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Ville/rue ou village/région
1	BG 2412037	"Stelimeks" EOOD	s. Asen
2	0912015	"Anmar" OOD	s. Padina obsht. Ardino
3	0912016	OOD "Persenski"	s. Zhaltusha obsht. Ardino
4	1012014	ET "Georgi Gushterov DR"	s. Yahinovo
5	1012018	"Evro miyt end milk" EOOD	gr. Kocherinovo obsht. Kocherinovo
6	1112017	ET "Rima-Rumen Borisov"	s. Vrabevo
7	1612049	"Alpina -Milk" EOOD	s. Zhelyazno
8	1612064	OOD "Ikay"	s. Zhitnitsa obsht. Kaloyanovo
9	2112008	MK "Rodopa milk"	s. Smilyan obsht. Smolyan
10	2412039	"Penchev" EOOD	gr. Chirpan ul. "Septemvriytsi" 58
11	2512021	"Keya-Komers-03" EOOD	s. Svetlen
12	0112014	ET "Veles-Kostadin Velev"	gr. Razlog ul. "Golak" 14
13	2312041	"Danim-D.Stoyanov" EOOD	gr. Elin Pelin m-st Mansarovo
14	0712001	"Ben Invest" OOD	s. Kostenkovtsi obsht. Gabrovo
15	1512012	ET "Ahmed Tatarla"	s. Dragash voyvoda, obsht. Nikopol
16	2212027	"Ekobalkan" OOD	gr. Sofia bul "Evropa" 138
17	2312030	ET "Favorit- D.Grigorov"	s. Aldomirovtsi
18	2312031	ET "Belite kamani"	s. Dragotintsi
19	BG 1512033	ET "Voynov-Ventsislav Hristakiev"	s. Milkovitsa obsht. Gulyantsi
20	BG 1512029	"Lavena" OOD	s. Dolni Dębnik obl. Pleven
21	BG 1612028	ET "Slavka Todorova"	s. Trud obsht. Maritsa
22	BG 1612051	ET "Radev-Radko Radev"	s. Kurtovo Konare obl. Plovdiv

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Ville/rue ou village/région
23	BG 1612066	"Lakti ko" OOD	s. Bogdanitza
24	BG 2112029	ET "Karamfil Kasakliev"	gr. Dospat
25	BG 0912004	"Rodopchanka" OOD	s. Byal izvor obsht. Ardino
26	0112003	ET "Vekir"	s. Godlevo
27	0112013	ET "Ivan Kondev"	gr. Razlog Stopanski dvor
28	0212037	"Megakomers" OOD	s. Lyulyakovo obsht. Ruen
29	0512003	SD "LAF-Velizarov i sie"	s. Dabravka obsht. Belogradchik
30	0612035	OOD "Nivego"	s. Chiren
31	0612041	ET "Ekoprodukt-Megiya-Bogorodka Dobrilova"	gr. Vratsa ul. "Ilinden" 3
32	0612042	ET "Mlechen puls - 95 - Tsvetelina Tomova"	gr. Krivodol ul. "Vasil Levski"
33	1012008	"Kentavar" OOD	s. Konyavo obsht. Kyustendil
34	1212031	"ADL" OOD	s. Vladimirovo obsht. Boychinovtsi
35	1512006	"Mandra" OOD	s. Obnova obsht. Levski
36	1512008	ET "Petar Tonovski-Viola"	gr. Koynare ul. "Hr.Botev" 14
37	1512010	ET "Militsa Lazarova-90"	gr. Slavyanovo, ul. "Asen Zlatarev" 2
38	1612024	SD "Kostovi - EMK"	gr. Saedinenie ul. "L.Karavelov" 5
39	1612043	ET "Dimitar Bikov"	s. Karnare obsht. "Sopot"
40	1712046	ET "Stem-Tezdzhani Ali"	gr. Razgrad ul. "Knyaz Boris"23
41	2012012	ET "Olimp-P.Gurtsov"	gr. Sliven m-t "Matsulka"
42	2112003	"Milk- inzhenering" OOD	gr.Smolyan ul. "Chervena skala" 21
43	2112027	"Keri" OOD	s. Borino, obsht. Borino
44	2312023	"Mogila" OOD	gr. Godech, ul. "Ruse" 4
45	2512018	"Biomak" EOOD	gr. Omurtag ul. "Rodopi" 2
46	2712013	"Ekselans" OOD	s. Osmar, obsht. V. Preslav

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Ville/rue ou village/région
47	2812018	ET "Bulmilk-Nikolay Nikolov"	s. General Inzovo, obl. Yambolska
48	2812010	ET "Mladost-2-Yanko Yanev"	gr. Yambol, ul. "Yambolen" 13
49	BG 1012020	ET "Petar Mitov-Universal"	s. Gorna Grashitsa obsht. Kyustendil
50	BG 1112016	Mandra "IPZHZ"	gr. Troyan ul. "V.Levski" 281
51	BG 1712042	ET "Madar"	s. Terter
52	BG 0912011	ET "Alada-Mohamed Banashak"	s. Byal izvor obsht. Ardino
53	1112026	"ABLAMILK" EOOD	gr. Lukovit ul. "Yordan Yovkov" 13
54	1312005	"Ravnogor" OOD	s. Ravnogor
55	1712010	"Bulagrotreyd-chastna kompaniya" EOOD	s. Yuper Industrialen kvartal
56	2012011	ET "Ivan Gardev 52"	gr. Kermen ul. "Hadzhi Dimitar" 2
57	2012024	ET "Denyo Kalchev 53"	gr. Sliven ul. "Samuilovsko shose" 17
58	2112015	OOD "Rozhen Milk"	s. Davidkovo, obsht. Banite
59	2112026	ET "Vladimir Karamitev"	s. Varbina obsht. Madan
60	2312007	ET "Agropromilk"	gr. Ihtiman ul. "P.Slaveikov" 19
61	BG 1812008	"Vesi" OOD	s. Novo selo
62	BG 2512003	"Si Vi Es" OOD	gr. Omurtag Promishlena zona
63	BG 2612034	ET "Elikvir-Petko Petev"	s. Gorski izvor
64	0812030	"FAMA" AD	gr. Dobrich bul. "Dobrudzha" 2
65	0912003	"Koveg-mlechni produkti" OOD	gr. Kardzhali Promishlena zona
66	1412015	ET "Boycho Videnov - Elbokada 2000"	s. Stefanovo obsht. Radomir
67	1712017	"Diva 02" OOD	gr. Isparih ul. "An.Kanchev"
68	1712037	ET "Ali Isliamov"	s. Yasenovets
69	1712043	"Maxima milk" OOD	s. Samuil
70	2012010	"Saray" OOD	s. Mokren
71	2012032	"Kiveks" OOD	s.Kovachite

N°	N° vétérinaire	Nom de l'établissement	Ville/rue ou village/région
72	2012036	"Minchevi" OOD	s. Korten
73	2212009	"Serdika -94" OOD	gr. Sofia kv. Zheleznitza
74	2312028	ET "Sisi Lyubomir Semkov"	s. Anton
75	2312033	"Balkan spetsial" OOD	s. Gorna Malina
76	2312039	EODD "Laktoni"	s. Ravno pole, obl. Sofiyska
77	2412040	"Inikom" OOD	gr. Galabovo ul. "G.S.Rakovski" 11
78	2512011	ET "Sevi 2000- Sevie Ibryamova"	s. Krepcha obsht. Opaka
79	2612015	ET "Detelina 39"	s. Brod
80	2812002	"Arachievi" OOD	s. Kirilovo, obl. Yambolska'
81	BG 1612021	ET "Deni-Denislav Dimitrov-Ilias Islamov"	s. Briagovo obsht. Gulyantsi
82	2012008	"Raftis" EOOD	s. Byala
83	2112023	ET "Iliyan Isakov"	s. Trigrad obsht. Devin
84	2312020	"MAH 2003" EOOD	gr. Etropole bul. "Al. Stamboliyski" 21»